



**CODE DE CONDUITE**

**Bâtir un avenir  
meilleur en  
protégeant ce qui  
est important**



# Sommaire

<b>Un message de Steph Disher</b> .....	<b>3</b>
<b>Objectif et valeurs</b>	
Objectif.....	<b>3</b>
Valeurs.....	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	
Pourquoi avons-nous notre Code ?.....	<b>5</b>
Nos responsabilités.....	<b>5</b>
Responsabilités des dirigeants.....	<b>6</b>
<b>Instaurer la confiance</b>	
Protecting Our Company From Fraud.....	<b>7</b>
Protéger notre entreprise contre la fraude	
Protéger notre entreprise contre le blanchiment d'argent	
et le financement du terrorisme.....	<b>8</b>
Commerce international.....	<b>8</b>
Protéger notre société contre les pots-de-vin et la corruption.....	<b>9</b>
Conflits d'intérêts.....	<b>10</b>
Courtoisies professionnelles.....	<b>11</b>
Courtoisies professionnelles et fonctionnaires.....	<b>11</b>
Contrats publics.....	<b>12</b>
Concurrence loyale.....	<b>12</b>
Intégrité des partenaires commerciaux.....	<b>12</b>
Protéger les actifs de la société.....	<b>13</b>
Utilisation des ressources de la société.....	<b>13</b>
Protéger nos informations confidentielles.....	<b>14</b>
Protection de la propriété intellectuelle.....	<b>15</b>
Protection de la confidentialité des données.....	<b>16</b>
Éviter les délits d'initiés.....	<b>17</b>
Communiquer de manière responsable.....	<b>18</b>
Activités politiques.....	<b>18</b>
<b>Être inclusif</b>	
Protéger un environnement favorable à la diversité, à l'inclusion.....	<b>19</b>
Protéger et favoriser un lieu de travail respectueux.....	<b>20</b>
<b>Avoir du courage</b>	
Protéger le droit de s'exprimer.....	<b>21</b>
Moyens de s'exprimer.....	<b>21</b>
Protéger nos employés contre les représailles.....	<b>22</b>
<b>Faire preuve de bienveillance</b>	
Sécurité et qualité des produits.....	<b>23</b>
Santé et sécurité au travail.....	<b>24</b>
Protection de l'environnement et développement durable.....	<b>24</b>
Protéger les droits de l'homme.....	<b>25</b>
Protéger et s'engager auprès de nos communautés.....	<b>25</b>
<b>Informations complémentaires</b> .....	<b>26</b>



**« GRACE A NOTRE CODE COMME GUIDE, NOUS ATTEINDRONS NOTRE OBJECTIF COMMUN BÂTIR UN AVENIR MEILLEUR EN PROTÉGEANT CE QUI EST IMPORTANT. »**

### Un message de Steph Disher

Notre entreprise a vu le jour il y a plus de 65 ans, en 1958, et nous nous sommes forgé une solide réputation d'entreprise éthique, axée sur des valeurs. Alors que nous entamons cheminement sous le nom d'Atmus Filtration Technologies, nous nous engageons à être une entreprise solide et éthique. Je suis fière de notre histoire, et j'envisage avec enthousiasme notre avenir. Chez Atmus Filtration Technologies, ce sont nos collaborateurs qui font la différence. Nos collaborateurs sont guidés par un objectif commun: Bâtir un avenir meilleur en protégeant ce qui est important.

Nos collaborateurs s'engagent à toujours faire ce qui est juste. Nos comportements et nos actions sont guidés par nos valeurs communes: Instaurer la confiance. Être inclusif. Avoir du courage. Faire preuve de bienveillance. Nos valeurs constituent le fondement de notre Code de conduite (« notre Code »). En tant qu'entreprise mondiale, notre Code nous incite à nous comporter de manière éthique et intègre, quel que soit l'endroit où nous exerçons nos activités dans le monde. Plus important encore, notre Code est, et sera toujours, un élément fondamental de notre culture.

Notre Code est conçu pour aider nos collaborateurs à prendre des décisions éthiques. Il comprend des informations sur les endroits où demander de l'aide et sur la manière de demander de l'aide. Il est de la responsabilité de tous les employés de s'exprimer lorsqu'ils ont des préoccupations. Nous nous engageons à favoriser un environnement où les représailles ne sont pas tolérées. Ce sont les comportements et les actions de chaque personne au sein de notre entreprise qui façonnent notre réputation.

Merci à chacun d'entre vous pour votre engagement en faveur de nos valeurs et pour votre contribution à protéger ce qui est important.

#### Steph Disher

Présidente Directrice Générale  
Atmus Filtration Technologies

# Objectif et valeurs

## Objectif

# Bâtir un avenir meilleur en protégeant ce qui est important

Nous créons et innovons chaque jour. Tournés vers l'avenir, nous ne nous arrêtons jamais. Nous sommes conscients que le monde est bien plus grand que nous et nous aspirons à un avenir meilleur pour tous.

Nous avons une vision large, et nous tenons compte de nos actions quotidiennes et de ce qui est important pour nos collaborateurs, notre planète et nos clients.



## Valeurs

# Instaurer la confiance

dans toutes les relations, tous les jours.

Nous agissons selon nos engagements et faisons ce qui est juste, en toutes circonstances. Nous sommes ouverts, honnêtes et transparents. Nous gagnons la confiance en écoutant activement toutes les parties prenantes et en nous montrant réactifs à leur égard. Nous acceptons d'être vulnérables et de demander de l'aide. Lorsque nous ne sommes pas à la hauteur de nos propres attentes, nous l'admettons, nous examinons la situation et nous en tirons les leçons. Nous comprenons les activités de nos clients aussi bien que les nôtres, et c'est pour cette raison qu'ils se tournent vers nous pour notre expertise. Ils nous font confiance pour identifier et résoudre leurs défis avant qu'ils ne deviennent des problèmes

# Avoir le courage de s'exprimer, d'agir et de façonner l'avenir.

Nous partageons nos idées et persévérons pour satisfaire les attentes des parties prenantes. Nous rêvons grand et avons pour objectif de contribuer à un avenir meilleur. Quand notre courage paie, nous le célébrons. Lorsque nous échouons, nous tirons les leçons de cette expérience et les utilisons pour nous améliorer. L'échec ne nous empêche pas de progresser. Nous sommes animés d'un esprit d'innovation.

# Faire preuve d'ouverture

en acceptant nos différences et en construisant une communauté où chacun se sent valorisé.

Notre équipe reflète le monde dans lequel nous vivons et nous nous efforçons de garantir un environnement où chacun se sent en sécurité, bienvenu et valorisé. Nous sommes motivés par la diversité des personnes qui nous entourent. Nous excellons lorsque tout le monde est inclus, respecté et apprécié pour ses talents et perspectives uniques.

# Faire preuve de bienveillance

en agissant avec gentillesse et en tenant compte du bien-être des autres.

Nous cherchons à comprendre et à prendre en compte les pensées, les sentiments et les attentes des autres. La façon dont nous nous comportons les uns envers les autres joue un rôle essentiel dans la qualité de l'environnement de travail de notre entreprise. Nous sommes compréhensifs, nous nous soutenons et nous nous encourageons mutuellement à réussir. Nous nous soucions de la sécurité et du bien-être de nos employés. Notre attention dépasse les murs de l'entreprise et s'étend à nos clients, à nos communautés et à notre planète. L'entraide alimente notre volonté de bâtir un avenir meilleur.

# Introduction

## POURQUOI AVONS-NOUS NOTRE CODE

**Notre Code de conduite (« Code ») est ancré dans notre objectif et nos valeurs.**

Lorsque nous créons un avenir meilleur en protégeant ce qui est important (pour nos collaborateurs, nos produits, notre environnement, nos clients, nos fournisseurs et nos communautés), nous obtenons un avantage concurrentiel, une culture inclusive et une réputation de partenaire commercial éthique.

**Nous sommes tous responsables de la mise en oeuvre de nos valeurs et du respect de notre Code, où que nous soyons dans le monde.** Utilisez notre Code comme un moyen pour vous aider à gérer les situations et à aligner vos décisions sur nos valeurs, les lois et les politiques applicables. Lorsque la bonne décision n'est pas évidente, notre Code fournit des conseils sur la manière de s'exprimer et de poser des questions.

**Le non-respect de notre Code ou le fait de ne pas signaler une violation connue peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.**

## Q&R:

**Q** En lisant le Code, j'ai remarqué qu'il y avait des questions et des réponses tout au long du document. Comment dois-je utiliser ces sections lorsque je parcours ce document?

**R** Les encadrés de questions et réponses figurant dans le Code doivent être utilisés à titre indicatif. Il s'agit d'exemples de scénarios conçus pour vous aider à comprendre comment prendre des décisions lorsque vous ne savez pas quoi faire sur le lieu de travail. Si vous avez des questions sur un point couvert par notre Code, veuillez vous adresser à l'une des personnes mentionnées dans la section « [Façons de s'exprimer](#) ».

# Nos responsabilités

Nous parviendrons à atteindre notre objectif si nous travaillons tous ensemble. Le Code s'applique à tous les collaborateurs d'Atmus, y compris nos employés, nos dirigeants et notre conseil d'administration. Quel que soit notre rôle, nous sommes tous responsables de l'intégrité. Chacun est tenu de faire ce qui suit:

1

Agir de manière éthique et faire preuve de discernement dans tout ce que nous faisons au nom de la société

2

Comprendre et respecter tous les principes énoncés dans le présent Code;

3

Demander conseil et poser des questions si vous n'êtes pas sûr(e) d'une situation ou d'une décision;

4

Signaler toute violation présumée de la loi ou de notre Code, sauf si la loi locale l'interdit;

5

Ne pas exercer de représailles à l'encontre d'une personne qui soulève une préoccupation de bonne foi;

6

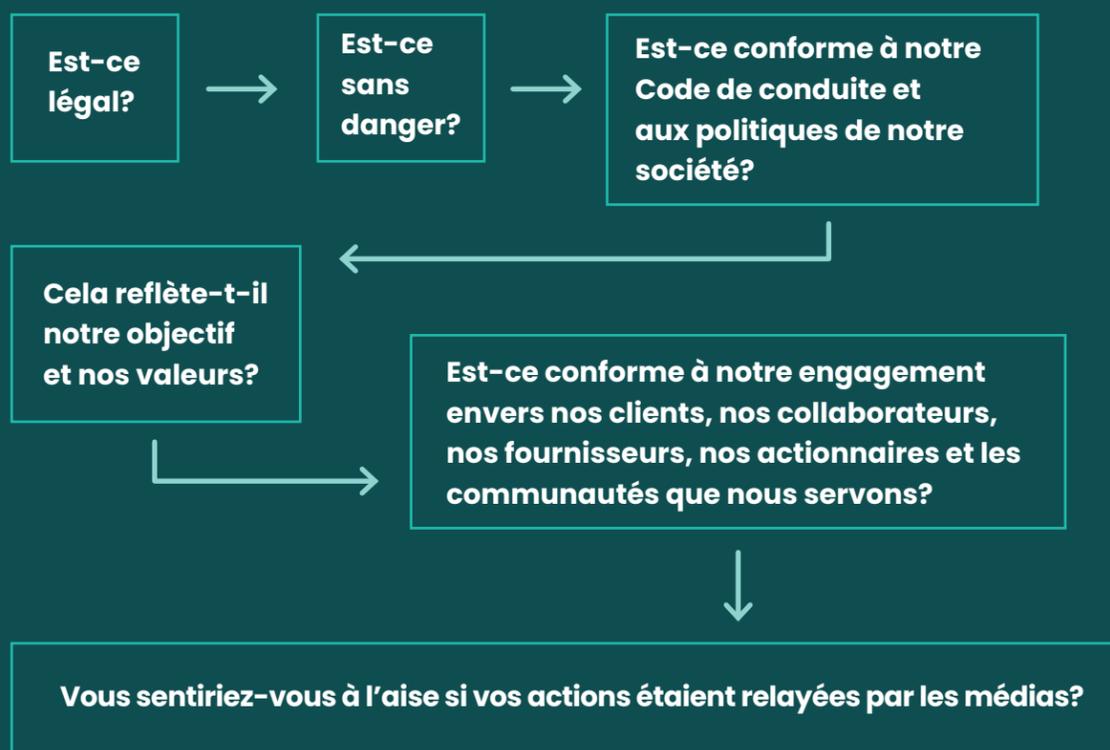
Participer en temps utile à la formation requise et à la certification en matière d'éthique qui vous aideront à appliquer le Code à votre travail quotidien.



## Avant de prendre une décision susceptible d'enfreindre le Code, réfléchissez aux conséquences.

Bien que le Code ne nous dise pas exactement ce qu'il faut faire dans chaque situation, il sert de guide pour nous aider à prendre les bonnes décisions lorsque la réponse n'est pas toujours évidente. Si vous avez une question ou si vous n'êtes pas sûr(e) de pouvoir ou de devoir résoudre le problème par vous-mêmes, contactez le service juridique, le service Éthique et conformité ou l'une des personnes

### POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES:



**oui** Si vous avez répondu « oui » à toutes ces questions, la décision d'aller de l'avant est probablement la bonne.

**non** Si vous avez répondu « non » à l'une de ces questions: **ARRÊTEZ-VOUS.** Ne poursuivez pas. Cette action pourrait avoir de graves conséquences pour vous-même et pour la société. Contactez le service juridique, le service Éthique et conformité ou l'une des personnes mentionnées à la page 26 pour obtenir des conseils.

# Responsabilités des dirigeants

Notre société réussit lorsque chacun d'entre nous a les moyens de faire ce qui est juste. Cependant, si vous êtes chef d'équipe ou si vous occupez un poste de direction, vous avez des responsabilités supplémentaires pour créer une culture éthique, y compris:

- Incarner nos valeurs;
- Promouvoir l'inclusion et la diversité;
- Créer un environnement qui encourage **la prise de parole**, y compris en répondant rapidement aux questions et aux préoccupations, et en faisant remonter les problèmes le cas échéant;
- Encourager nos équipes à soutenir les initiatives en matière de droit et de conformité, y compris la formation des collaborateurs;
- Éviter les représailles sur le lieu de travail.



# Instaurer la confiance

Instaurer la confiance dans toutes les relations, tous les jours.

## PROTÉGER NOTRE ENTREPRISE CONTRE LA FRAUDE

### Des livres, des registres et des divulgations exacts

Nous nous engageons à veiller à ce que nos livres, nos registres et nos divulgations contiennent des informations exactes et fiables. Nous instaurons la confiance en fournissant au public une vision exacte des opérations et des états financiers de notre société.

Chacun d'entre nous a la responsabilité de veiller à ce que tous les livres et registres de la société soient complets, exacts, traités dans les délais et mis à jour. Les livres et registres comprennent, entre autres:

- Contrats et accords portant sur la vente de biens et de services
- Registres financiers
- Bons de commande pour les articles directs et indirects
- Factures
- Notes de frais
- Relevés de temps
- Fiches de paie
- Demandes de prestations
- Dossiers concernant les frais de déplacement et de divertissement
- Dossiers concernant la sécurité et la qualité
- Dossiers concernant les tiers
- Dossiers concernant les exportations et les importations
- Dossiers concernant les assurances et la gestion des risques
- Ecritures manuelles

Nous veillons également à ce que les dossiers de notre société soient correctement conservés pour des raisons historiques, contractuelles, fiscales ou juridiques. Nous sommes tous responsables de la tenue, de la conservation et de l'élimination correcte des dossiers de la société, conformément à nos politiques de gestion des informations et à nos calendriers de conservation.

## Q&R:

**Q** J'ai reçu plusieurs factures importantes à payer à nos fournisseurs. Cependant, si je les enregistre maintenant comme dépenses, cela affectera nos résultats. Puis-je les comptabiliser en bonne et due forme après la fin du trimestre ?

**R** Non. Nous nous engageons à tenir des livres, des registres et des divulgations exacts. Le fait de ne pas comptabiliser certaines dépenses réduirait les dépenses de la période en cours et entraînerait une surestimation des bénéfices. Cela va à l'encontre de la politique de la société et pourrait constituer une violation de la loi.





## PROTÉGER NOTRE ENTREPRISE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Chez Atmus, nous respectons les lois contre le blanchiment d'argent et le terrorisme dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Le blanchiment d'argent est le fait de dissimuler de l'argent obtenu illégalement et de le faire apparaître comme provenant d'une source légale. Pour empêcher le blanchiment d'argent, nous avons la responsabilité de ne travailler qu'avec des partenaires commerciaux de bonne réputation. Lorsque nous travaillons avec des tiers, chacun d'entre nous a la responsabilité de faire preuve de diligence raisonnable et d'être vigilant quant aux « signaux d'alerte » possibles de blanchiment d'argent, tels que:

- Transactions impliquant des paiements en espèces;
- Fractionnement d'une transaction monétaire en plusieurs comptes différents;
- Tiers modifiant fréquemment l'adresse, le numéro de téléphone et d'autres informations personnelles;
- Tiers demandant des paiements sur plusieurs comptes;
- Demandes de paiements sur des comptes situés dans différents pays plutôt que sur les comptes habituels de l'entreprise;
- Demandes de nombreux paiements de petits montants.

! Il vous incombe de toujours comprendre et respecter la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent de notre société. Si vous avez connaissance d'une activité inhabituelle ou suspecte, contactez [le service Audit interne](#) ou [la Ligne d'assistance éthique](#).

### En savoir plus:

[Politique de lutte contre le blanchiment d'argent](#)

### En savoir plus:

[Politique relative au contrôle des exportations et aux sanctions commerciales](#)

## COMMERCE INTERNATIONAL

**Nous sommes fiers des activités que nous menons dans le monde entier.** En raison de notre présence mondiale, nos activités sont soumises à diverses lois internationales. Nous devons respecter toutes les lois et réglementations relatives aux exportations, aux sanctions et aux autres questions commerciales. Ces lois sont créées pour réglementer le commerce des biens, des services et des technologies d'un pays à l'autre. Chacun d'entre nous a l'obligation de maintenir des pratiques commerciales éthiques.

Nous n'accepterons aucune demande de boycott. Les demandes de boycott peuvent être initiées par des parties étrangères qui font pression sur les entreprises pour qu'elles boycottent des pays spécifiques ou leurs produits. Les lois anti-boycott américaines interdisent à Atmus d'accepter ou de se conformer aux demandes de boycott non sanctionnées.

## Q&R:

**Q** J'ai discuté avec l'un de nos distributeurs, et les commentaires que la personne a formulés indiquent que nos produits seront expédiés vers un pays figurant sur notre liste de pays interdits. Je ne veux pas lui causer de problèmes, et je ne suis pas sûr(e) que ce soit de notre ressort étant donné que c'est notre distributeur qui expédie les produits mais pas nous. Est-il acceptable d'ignorer l'information ?

**R** Non, vous devez faire remonter l'information à votre responsable ou à l'équipe en charge de la conformité commerciale mondiale. Puisque vous avez connaissance d'un problème potentiel, vous êtes tenu(e) de l'aborder. L'envoi de produits d'Atmus dans des pays interdits n'est ni acceptable ni approprié et pourrait mettre la société en danger.



Si vous avez des questions concernant les réglementations commerciales, contactez notre [équipe en charge de la conformité commerciale mondiale](#).



## PROTÉGER NOTRE SOCIÉTÉ CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

Nous ne tolérerons pas les pots-de-vin ni la corruption. Nous nous engageons à gagner des marchés sur la base de la qualité de nos produits et de nos services. Nous nous conformons à la loi américaine relative aux pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), à la loi britannique relative à la corruption (Bribery Act) et à toute autre loi anti-corruption applicable. Nous n'offrons pas, ne fournissons pas et n'acceptons pas de pots-de-vin, de dessous-de-table ou tout autre paiement corrompu. Nous sommes particulièrement vigilants lorsque nous travaillons avec des fonctionnaires.

Atmus Filtration Technologies interdit les paiements de facilitation. Les paiements de facilitation sont des paiements de faible valeur versés à des fonctionnaires pour les encourager à accomplir des actions qu'ils sont déjà tenus d'effectuer, telles que la délivrance de permis.

Comme toujours, nous nous engageons à tenir des livres et des registres exacts. Toutes nos transactions doivent être consignées avec précision et conformément à nos contrôles internes, quelle que soit leur valeur.

Les pots-de-vin sont des paiements ou des offres de paiement, des cadeaux ou d'autres articles de valeur donnés directement ou indirectement pour influencer indûment une décision commerciale.

Les articles de valeur peuvent inclure les suivants:

- Espèces ou équivalent en espèces;
- Cadeaux;
- Prêts;
- Frais de déplacement;
- Repas et divertissements;
- Contributions caritatives ou politiques;
- Offres d'emploi;
- Faveurs personnelles.

Lorsque nous travaillons avec des fonctionnaires, ou toute personne ayant une quelconque affiliation avec un service gouvernemental, nous devons faire preuve d'une vigilance accrue dans la manière dont nous exerçons nos activités. Les affaires et les interactions avec les fonctionnaires seront menées de manière équitable et honnête. Nous nous conformons à toutes les lois anticorruption en vigueur concernant les paiements indus à des fonctionnaires.

Qui est considéré comme un fonctionnaire ?

- **Employés du gouvernement à tous les niveaux;**
- **Organisations internationales (par exemple, Nations Unies);**
- **Fonctionnaires élus et nommés, et fonctionnaires pour une fonction politique ou un parti politique;**
- **Employés d'entreprises publiques ou contrôlées par l'État, telles que les compagnies aériennes publiques, les entreprises du secteur de l'énergie ou des services publics, ou les hôpitaux.**



Il vous incombe de comprendre et de respecter notre Politique de lutte contre la corruption. Si vous avez des questions ou si vous avez connaissance d'une activité de corruption inhabituelle ou suspecte, vous devez contacter le service [Éthique et conformité](#) pour obtenir des conseils.

## Q&R:

**Q** Un grand projet de construction est en cours dans l'une de nos installations internationales, et la personne de contact au sein du gouvernement local insiste pour que les paiements soient effectués en espèces afin de faciliter l'obtention des permis nécessaires. En effectuant ces paiements, nous nous assurons que nos projets sont menés à bien dans les délais impartis et conformément aux réglementations locales. Est-il acceptable d'effectuer les paiements si cela peut aider nos activités ?

**R** Non, cela est considéré comme un pot-de-vin et une violation de notre politique. Il est probable qu'il s'agisse également d'une violation des lois locales et de diverses lois internationales. Si une telle situation se produit, contactez immédiatement le service [Éthique et conformité](#).



## CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous sommes tous responsables de la prise de décisions fondées sur les meilleurs intérêts d'Atmus. C'est pourquoi nous devons toujours essayer d'éviter les conflits d'intérêts. Il y a conflit d'intérêts lorsque vos intérêts personnels influencent ou semblent influencer les décisions que vous prenez pour la société.

**Les situations de conflit d'intérêts potentiels les plus courantes sont les suivantes:**

**Courtoisies professionnelles:** donner ou accepter des courtoisies professionnelles

**Investissements financiers personnels:** avoir un intérêt financier significatif auprès d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent

**Emploi extérieur:** avoir un emploi extérieur auprès d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent d'Atmus, ou un emploi qui interfère avec votre rôle chez Atmus ou avec vos performances professionnelles

**Siéger à un conseil d'administration:** siéger en tant que directeur, conseiller ou consultant d'une organisation extérieure, y compris les organismes à but non lucratif et les comités consultatifs

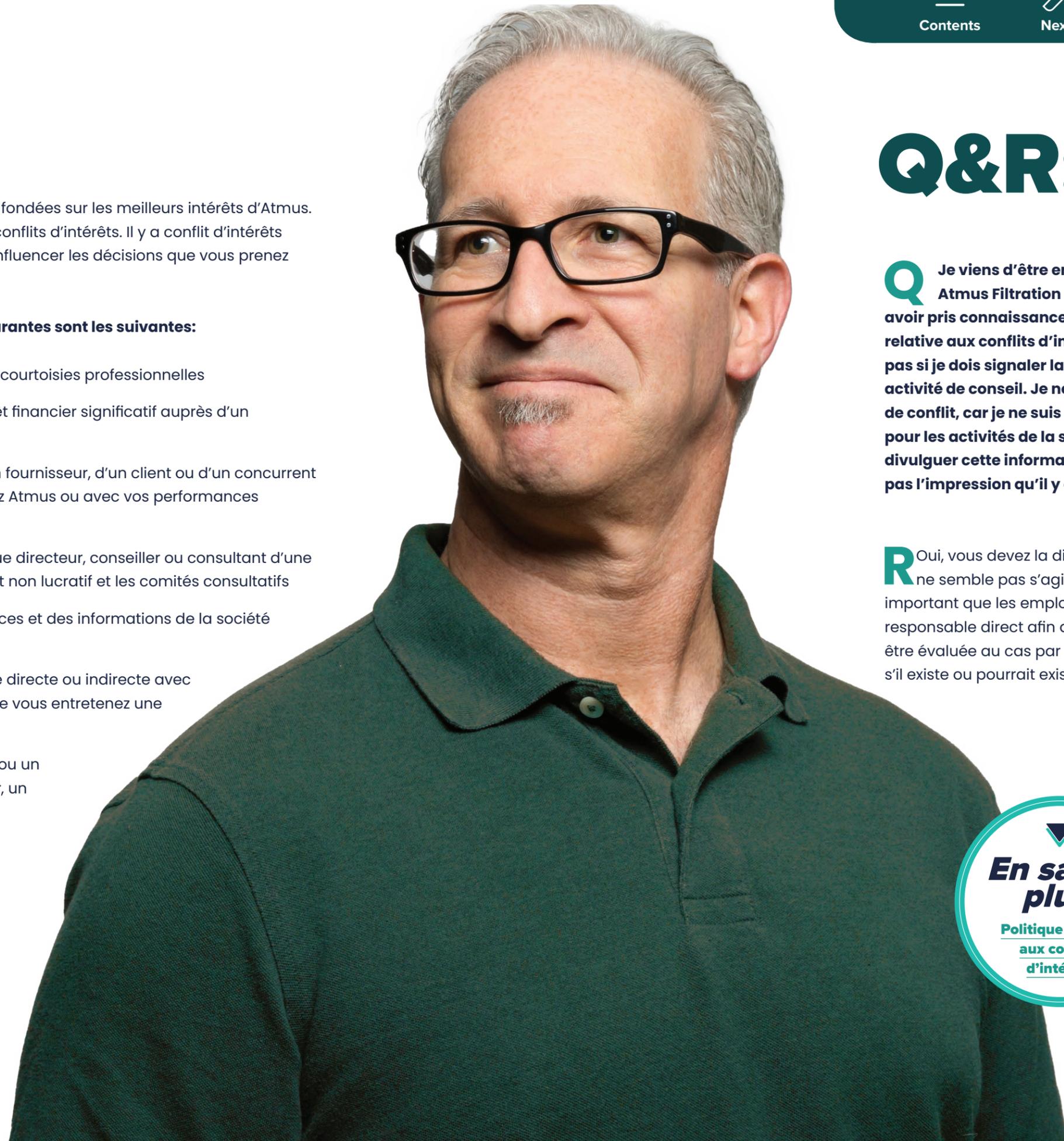
**Activités extérieures:** utilisation du temps, des ressources et des informations de la société pour promouvoir des intérêts externes

**Relations personnelles:** avoir une relation hiérarchique directe ou indirecte avec un membre de la famille ou une personne avec laquelle vous entretenez une relation amoureuse ou personnelle étroite au travail

**Membres de la famille:** avoir un membre de la famille ou un partenaire romantique qui travaille pour un fournisseur, un client ou un concurrent



En cas de conflit d'intérêts potentiel ou réel, vous devez le signaler rapidement à votre chef d'équipe.



## Q&R:

**Q** Je viens d'être embauché(e) chez Atmus Filtration Technologies. Après avoir pris connaissance de la Politique relative aux conflits d'intérêts, je ne sais pas si je dois signaler la propriété de mon activité de conseil. Je ne pense pas qu'il y ait de conflit, car je ne suis pas consultant(e) pour les activités de la société. Dois-je divulguer cette information même si je n'ai pas l'impression qu'il y ait un conflit ?

**R** Oui, vous devez la divulguer. Bien qu'il ne semble pas s'agir d'un conflit, il est important que les employés en informent leur responsable direct afin que la situation puisse être évaluée au cas par cas pour déterminer s'il existe ou pourrait exister un conflit.

**En savoir plus:**

**Politique relative aux conflits d'intérêts**



## COURTOISIES PROFESSIONNELLES

Établir des relations solides avec nos clients, nos fournisseurs et nos autres partenaires commerciaux est essentiel à notre réussite. L'échange de courtoisies professionnelles, telles qu'un cadeau ou un divertissement occasionnel, peut servir à créer une bonne entente avec nos partenaires, mais doit être réalisé avec prudence pour éviter des situations qui pourraient influencer ou sembler influencer les décisions que vous prenez pour la société.



Si vous recevez un cadeau qui ne respecte pas notre politique, rendez-le. S'il est impossible de renvoyer le cadeau, contactez le service [Éthique et conformité](#).

**Lorsque vous offrez ou acceptez des courtoisies professionnelles, gardez ces facteurs à l'esprit:**

**Légalité:** la courtoisie professionnelle est-elle légale dans le pays du donneur et du bénéficiaire ?

**Intention:** confirmez que le cadeau n'était pas destiné à influencer une décision commerciale.

**Coûts:** les courtoisies professionnelles doivent être de valeur nominale (limite de 100 USD).

**Fréquence et moment:** les courtoisies professionnelles doivent être peu fréquentes et non sollicitées. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'appels d'offres ou de soumissions en cours au moment d'offrir la courtoisie professionnelle.

**Espèces ou équivalent en espèces:** les courtoisies professionnelles offertes en espèces ou en équivalent en espèces ne sont jamais autorisées.

### Courtoisies professionnelles et fonctionnaires

Nous devons faire preuve de prudence dans tous les cas de courtoisies professionnelles impliquant des fonctionnaires. Nous ne fournirons jamais rien de valeur à des fonctionnaires pour obtenir ou influencer des décisions commerciales. Consultez la Politique de lutte contre la corruption d'Atmus pour obtenir des conseils avant d'offrir des cadeaux ou toute autre forme de courtoisie à un fonctionnaire. Quel qu'en soit le montant en dollars, toutes les courtoisies professionnelles à l'égard des fonctionnaires doivent être consignées et soumises pour approbation. Nous tiendrons toujours des registres précis et complets documentant les dépenses professionnelles auprès de fonctionnaires.

## Q&R:

**Q** Dans ma région, il est d'usage d'offrir aux clients, et notamment aux fonctionnaires, des cadeaux onéreux afin d'entretenir de bonnes relations. Cette pratique est-elle acceptable si elle est normale dans ma région ?

**R** Non, le fait d'offrir des cadeaux onéreux, en particulier à des fonctionnaires, peut vous exposer, vous et Atmus, à des pénalités importantes, à des poursuites pénales et à la perte d'activités. Avant d'offrir ou d'autoriser un cadeau ou une prime, veuillez consulter l'équipe Éthique et conformité.

### En savoir plus:

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Procédure afférente aux repas, cadeaux, voyages et divertissements](#)





## CONTRATS PUBLICS

Des lois et réglementations spéciales s'appliquent lorsque nous vendons ou fournissons des services à une entité gouvernementale. Ces règles peuvent s'appliquer même si nous sommes soustraitants. Si votre travail implique des engagements avec des entités gouvernementales, vous avez la responsabilité de comprendre et de respecter les lois et réglementations applicables.

Si vous avez des questions concernant les contrats publics, contactez le service [juridique](#) pour obtenir des conseils.



## INTÉGRITÉ DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nous travaillons avec des partenaires commerciaux qui partagent nos valeurs et respectent les mêmes normes élevées que nous attendons de nous-mêmes, que nous détaillons dans notre [Code de conduite des fournisseurs](#) Code de conduite des fournisseurs. Lorsque nous sélectionnons des partenaires commerciaux, nous le faisons sur la base de la qualité, du service, du prix et de la réputation. Nous faisons preuve de diligence raisonnable à l'égard de nos partenaires, y compris en ce qui concerne l'éthique et la légalité de leurs activités. Nous agissons de manière transparente en divulguant tout conflit d'intérêts potentiel que nous pourrions avoir avec un fournisseur, un client ou un autre tiers.

## CONCURRENCE LOYALE

Nos activités reposent sur la création et la vente de produits de qualité qui apportent de la valeur à nos clients. Nous nous engageons à exercer une concurrence loyale et légale sur le marché, et à respecter toutes les lois applicables en matière de concurrence ou antitrust.

Nous sommes particulièrement vigilants lorsque nous interagissons avec nos concurrents. Nous évitons les accords et les discussions sur des questions sensibles ou concurrentielles, car même des conversations informelles avec des concurrents peuvent parfois être perçues comme une restriction de la concurrence. Nous obtenons des informations sur la concurrence de manière éthique et évitons les comportements anticoncurrentiels, tels que:

- La fixation des prix;
- La discrimination des prix;
- Empêcher les concurrents d'entrer sur un marché;
- A La répartition des territoires de vente ou des marchés avec les concurrents;
- La manipulation des procédures d'appel d'offres;
- Utiliser sciemment les secrets commerciaux d'un concurrent;
- Se livrer à des pratiques de vente ou de marketing trompeuses.



Si vous avez des questions concernant la concurrence loyale, contactez notre équipe [juridique](#).

## Q&R:

**Q** Je suis très fier/fière des relations que j'entretiens avec les concurrents. Je les rencontre souvent à l'occasion de salons professionnels. Après un salon, le directeur commercial d'un concurrent a demandé à discuter avec moi de l'avenir de la société. Au cours de cette conversation, on m'a présenté une feuille de prix interne confidentielle de notre principal concurrent. Que dois-je faire avec ces informations ?

**R** Vous devez contacter immédiatement le service juridique d'Atmus et signaler ce que vous avez vu. Ces informations sont confidentielles et pourraient vous mettre en danger, vous ainsi que la société, en vertu des lois antitrust ou relatives à la concurrence loyale.



## PROTÉGER LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

### Utilisation des ressources de la société

Nous avons tous la responsabilité de protéger les actifs de la société. Les actifs de la société sont tous les outils et les informations que nous utilisons dans notre travail pour nous aider à atteindre nos objectifs commerciaux.

- **Equipment (Équipement)**
- **Véhicules**
- **Outils**
- **Inventaire**
- **Fonds de la société**
- **Registres commerciaux**
- **Propriété intellectuelle**
- **Marque et logos**
- **Matériaux physiques**
- **Réseaux**
- **Appareils: ordinateurs, téléphones portables**
- **Logiciel**
- **Autres technologies**
- **Fournitures de bureau**

Il est de notre responsabilité de protéger les ressources de la société contre le vol, la perte, le gaspillage et la fraude. Cette responsabilité s'applique également au travail à distance et dans les lieux publics. Quelques facteurs importants à prendre en compte lors de l'utilisation des ressources de la société:

- **Tout ce que vous créez, stockez, téléchargez, envoyez ou recevez en utilisant nos systèmes est la propriété de la société.**
- **Gérez judicieusement les fonds de la société, et déclarez nos dépenses avec honnêteté et précision.**
- **Évitez l'utilisation personnelle des technologies et autres ressources de la société.**
- **Manipulez l'équipement et les actifs matériels avec soin, et utilisez-les de la manière dont ils sont censés l'être.**
- **Protégez nos appareils et nos informations confidentielles en les gardant en sécurité, tant physiquement qu'électroniquement.**
- **Veillez à ce que toute utilisation de l'intelligence artificielle se fasse de manière responsable et éthique.**



## Q&R:

**Q** Puis-je utiliser ma carte de crédit professionnelle d'Atmus pour des achats personnels à condition de rembourser la société par la suite ?

**R** Non. Vous ne pouvez utiliser votre carte de crédit professionnelle que pour les dépenses professionnelles d'Atmus. Si vous portez accidentellement une dépense personnelle sur votre carte de crédit professionnelle, informez-en votre responsable et payez immédiatement les frais personnels.

### En savoir plus:

[Politique de gestion des Informations de la Société](#)  
[Politique de signalement de fraudes](#)



Si vous avez connaissance d'une violation impliquant les ressources de la société, contactez l'une des personnes responsables du signalement, y compris [la Ligne d'assistance éthique](#).

### Protéger nos informations confidentielles

Nos informations confidentielles sont l'un de nos biens les plus précieux. Nous devons utiliser et protéger les informations concernant Atmus, nos employés et nos partenaires commerciaux de manière appropriée. Les informations confidentielles peuvent inclure des informations que nos partenaires commerciaux ont partagées avec nous. La protection de ce bien nous permet de maintenir la confiance et de préserver notre réputation.

Nous devons connaître la classification de toutes les informations que nous créons et auxquelles nous avons accès, et ne jamais tenter d'accéder à des informations confidentielles qui dépassent le cadre de nos fonctions. Nous protégeons nos informations contre toute divulgation illicite ou non autorisée en évitant de discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics, en ne les partageant qu'avec les personnes qui ont besoin de les connaître pour des raisons professionnelles, et en nous assurant que tous les partenaires externes aient conclu des accords de confidentialité appropriés. N'oubliez pas que nos obligations de confidentialité perdurent après notre départ de la société.



Nous avons la responsabilité de protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos systèmes informatiques, de nos réseaux et de nos données contre les cyberattaques ou les accès non autorisés. Nous protégeons Atmus contre les menaces de cybersécurité des manières suivantes:

- En n'utilisant que des appareils et des logiciels autorisés par Atmus;
- En utilisant des mots de passe solides et en ne les partageant jamais avec personne;
- En reconnaissant les signes d'hameçonnage et en évitant d'ouvrir des e-mails provenant d'expéditeurs inconnus ou de cliquer sur des liens ou des pièces jointes suspects;
- En limitant les informations sensibles envoyées par e-mail;
- En ne partageant des informations avec des partenaires externes qu'en utilisant des méthodes approuvées et sécurisées;
- En évitant de nous connecter à des réseaux Wi-Fi publics ou non sécurisés;
- En signalant immédiatement les e-mails suspects au service responsable de la [cybersécurité](#).



Si vous avez connaissance de menaces potentielles pour la cybersécurité, y compris d'attaques contre nos fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, contactez notre [équipe responsable de la cybersécurité](#).

# Instaurer la confiance

## PROTÉGER LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ



### Protection de la propriété intellectuelle

Nos droits de propriété intellectuelle nous aident à conserver notre avantage concurrentiel et à protéger ce que nous créons et inventons chaque jour.

Tout ce que nous créons chez Atmus et qui est lié à nos activités peut être considéré comme de la propriété intellectuelle (également connue sous le nom de PI) et appartient à la société. Outre le respect de nos normes en matière de protection des informations confidentielles, nous protégeons notre PI par des brevets, des secrets commerciaux, des marques déposées, des droits d'auteur et des dispositions contractuelles.

Exemples de PI:

- Secrets commerciaux
- Idées et inventions
- Conceptions
- Brevets
- Marque et logos
- Droits de reproduction
- Marques déposées et noms commerciaux

Nous reconnaissons également les droits de propriété intellectuelle valides d'autrui, et nous respectons les lois qui protègent la propriété intellectuelle.

#### Nous protégeons notre propriété intellectuelle des manières suivantes:

- En respectant nos politiques et procédures en matière de traitement et de protection de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles;
- En obtenant les approbations nécessaires et les accords de confidentialité avant de partager des informations confidentielles avec des tiers;
- En contactant rapidement le service juridique lors de la création d'inventions afin de s'assurer que nous protégeons les droits de propriété intellectuelle applicables;
- En ne prenant pas et en n'utilisant pas la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles d'Atmus sans autorisation après notre départ de la société.

#### Nous respectons la propriété intellectuelle d'autrui des manières suivantes:

- En évitant l'utilisation des marques déposées et des droits d'auteur valides d'autrui;
- En obtenant l'autorisation nécessaire avant d'utiliser le matériel protégé par le droit d'auteur d'autrui, y compris les articles et autres documents écrits, les logiciels, les conceptions, les logos, la musique, les vidéos, les images, ou le nom ou l'image d'une personne;
- En ne demandant jamais aux employés de fournir des informations confidentielles provenant de leurs anciens employeurs.

→ Si vous avez des questions au sujet de l'utilisation de la propriété intellectuelle, contactez le service [juridique](#).

## Q&R:

**Q** Dans le cadre de mes fonctions, je travaille en étroite collaboration avec les nouveaux fournisseurs. Lors d'une conversation avec un fournisseur, on m'a posé des questions sur nos processus techniques et des informations spécifiques sur certaines de nos conceptions. Je sais que ces informations sont considérées comme de la propriété intellectuelle. Avant de partager des informations, dois-je faire quelque chose de particulier ?

**R** Il est important que vous compreniez ce qui peut être considéré comme de la propriété intellectuelle. Si un tiers vous demande des informations appartenant à la société et que vous n'êtes pas sûr(e) que ces informations soient protégées par un accord, informez-en immédiatement le service juridique.

### En savoir plus:

[Politique relative à la propriété intellectuelle](#)

### Protection de la confidentialité des données

Nous nous engageons à protéger les informations personnelles de nos employés, de nos clients et de nos partenaires commerciaux. Nous respectons nos politiques, nos procédures et les lois applicables lorsque nous recueillons, utilisons, partageons et détruisons toute information personnelle que nous pouvons rencontrer dans le cadre de nos fonctions.

La définition des informations personnelles varie d'un pays à l'autre, mais comprend généralement toute information qui peut raisonnablement être utilisée pour identifier une personne, soit directement, soit en combinaison avec d'autres informations.

Les exemples d'informations personnelles comprennent les suivantes, sans s'y limiter:

- Nom
- Adresse du domicile
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Date de naissance
- Origine ethnique
- Sexe
- Religion
- Numéro de sécurité sociale ou d'identification délivré par le gouvernement
- Numéro de carte de crédit
- Numéro d'identification de l'employé(e)
- Données de santé et biométriques
- Photo sur laquelle une personne est identifiable
- Numéro d'identification de l'appareil, tel qu'une adresse IP (Internet Protocol)
- Données de géolocalisation

Nous veillons à ce que les informations personnelles soient traitées de façon appropriée en limitant notre accès ou notre traitement des informations personnelles au minimum nécessaire à des fins professionnelles spécifiques et uniquement pendant la durée nécessaire.

Lorsque nous n'avons plus besoin de ces informations, nous les détruisons en toute sécurité, et conformément à nos politiques et à notre calendrier de conservation des dossiers.



Si vous avez connaissance d'un incident ou d'une violation potentielle impliquant des informations personnelles, contactez immédiatement le service [Éthique et Conformité](#).

## Q&R:

**Q** | J'ai une raison professionnelle de partager certaines données à caractère personnel d'employés avec l'un de nos fournisseurs. Que dois-je savoir ?

**R** En vertu des différentes lois sur la protection de la vie privée en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités, le partage et/ou le transfert d'informations personnelles peut d'abord nécessiter un examen par les équipes chargées de la protection des données et de la cybersécurité, ainsi que la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données.

Lors de l'envoi des données, choisissez l'option la plus sécurisée qui a été approuvée par le service responsable de la cybersécurité.

Si vous envoyez des données par e-mail, assurez-vous qu'elles sont correctement chiffrées, ou autrement sécurisées, par exemple par un mot de passe, avant leur transmission. En cas de doute, vous devez contacter le service responsable de la confidentialité des données ou de la cybersécurité pour obtenir des conseils.

**En savoir plus:**

[Politique de confidentialité des données](#)





## ÉVITER LES DÉLITS D'INITIÉS

En tant qu'employé(e) d'Atmus Filtration Technologies, nous pouvons avoir accès à des informations privilégiées concernant la société et d'autres sociétés, telles que nos fournisseurs et nos clients. Bien que nous soyons toujours tenus de protéger les informations confidentielles, nous devons être conscients des informations susceptibles d'être considérées comme des informations privilégiées et comprendre nos responsabilités.

Nous ne devons jamais négocier des titres d'Atmus ou de toute autre société lorsque nous sommes en possession d'informations privilégiées sur cette société. Nous ne devons jamais partager d'informations privilégiées avec quiconque, y compris la famille, les amis ou des tiers, afin qu'ils puissent négocier sur la base de ces informations, ce que l'on appelle des « tuyaux ».

### Qu'est-ce qu'une information privilégiée ?

Les informations privilégiées sont des informations importantes, non publiques, susceptibles d'influencer la décision d'une personne d'acheter, de vendre ou de détenir des titres.

En voici quelques exemples:

- **Ventes et bénéfices**
- **Fusions, acquisitions ou cessions**
- **Changements au niveau de la direction**
- **Nouveaux produits ou contrats importants**
- **Poursuites judiciaires ou enquêtes importantes**

Les échanges d'informations privilégiées et les tuyaux sont illégaux, et constituent une violation de notre Code et de nos politiques. La violation de ces lois peut entraîner des sanctions pénales pour vous et pour la société.



Les lois sur les délits d'initiés peuvent être complexes. Si vous n'êtes pas sûr(e) que les informations soient considérées comme des informations privilégiées, contactez [le service juridique](#).

## Q&R:

**Q** Dans le cadre de mon travail, j'ai appris qu'Atmus allait avoir de meilleurs résultats trimestriels que ceux prévus par les analystes. Je sais que je ne peux pas acheter personnellement d'actions, mais est-ce que je peux dire à mon cousin d'acheter des actions d'Atmus avant la publication des résultats ?

**R** Non. Étant donné que les bénéfices n'ont pas encore été publiés, vous devez considérer qu'il s'agit d'informations non publiques jusque-là. Vous ne devez pas négocier sur la base de ces informations ni les partager avec quiconque tant que les résultats n'ont pas été publiés et que le marché n'a pas eu le temps d'absorber les informations.

**En savoir plus:**

[Politique en matière de délits d'initiés](#)

# COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Nous instaurons la confiance lorsque les informations que nous fournissons au public sont cohérentes et honnêtes.



Nous avons désigné des personnes chargées de s'exprimer au nom de la société, notamment auprès des médias, des investisseurs et du public. Si vous recevez une demande d'information de la part des

médias et que vous n'êtes pas autorisé(e) à vous exprimer au nom de la société, adressez la demande à l'équipe responsable de la communication d'entreprise. Les demandes des investisseurs et des analystes financiers doivent être adressées au service Relations Investisseurs.

Avant d'accepter des engagements publics, tels que des conférences et des salons professionnels, ou de publier des articles sur

le secteur, demandez l'approbation de votre responsable et du service Communication d'entreprise.

Nous sommes nombreux à utiliser les réseaux sociaux pour communiquer avec d'autres personnes, mais nous devons faire preuve de discernement lorsque nous publions des messages. Précisez quand vous exprimez des opinions personnelles et non celles de l'entreprise. Si vous faites des commentaires sur nos produits ou services, vous devez indiquer que vous êtes un(e) employé(e) d'Atmus. Ne divulguez pas d'informations confidentielles sur notre société ou sur nos partenaires commerciaux. Conformément à nos valeurs, les commentaires discriminatoires ou harcelants et les menaces de violence ne seront pas tolérés.

! Si vous avez des questions au sujet de la communication avec le public, contactez l'équipe responsable de la [communication d'entreprise](#).



**Q** On m'a demandé de rédiger un article pour un magazine industriel. Le sujet sera probablement lié au travail que j'effectue chez Atmus. Que dois-je faire après avoir reçu cette demande ?

**A** Avant d'accepter de publier quoi que ce soit, vous devez obtenir l'approbation de votre responsable et du service Communication d'entreprise. Notre équipe responsable de la communication d'entreprise vous aidera à vous assurer que les informations qui pourraient être publiées sont appropriées et exactes.

## ACTIVITÉS POLITIQUES

### Participation politique personnelle

Nous respectons le droit de chacun à s'engager dans le processus politique, personnellement et professionnellement. Cependant, la participation personnelle à des activités politiques, bien qu'encouragée, doit être séparée de notre société afin d'éviter toute confusion quant à l'implication ou au soutien d'Atmus à un(e) candidat(e), à une cause ou à une initiative électorale.

Cela signifie qu'il est clair que nos opinions et actions politiques ne représentent pas celles d'Atmus, et que nous menons toutes nos activités politiques sur notre temps personnel et avec nos propres ressources. Évitez d'utiliser des objets portant la marque de la société lorsque vous assistez à des événements politiques en tant que citoyen privé. À moins d'avoir reçu l'approbation du service Relations gouvernementales, vous ne pouvez pas utiliser les locaux ou les ressources d'Atmus pour des activités politiques.

## LOBBYING

Notre équipe juridique est responsable de toutes les activités de lobbying menées au nom de la société. Sauf si vous êtes membre de l'équipe juridique ou si vous avez reçu l'autorisation de l'équipe juridique, n'établissez aucun contact avec des fonctionnaires pour influencer la législation, la réglementation, les politiques ou d'autres actions gouvernementales au nom d'Atmus.

! Si vous avez des questions au sujet des activités politiques, contactez le service [juridique](#).

# Être inclusif

Faire preuve d'ouverture en acceptant nos différences et en construisant une communauté où chacun se sent valorisé.

## PROTÉGER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA DIVERSITÉ, À L'INCLUSION ET À LA DIVERSITÉ

Nous nous engageons à créer un environnement où chacun se sent en sécurité, accepté et valorisé, non seulement nos employés, mais aussi les partenaires commerciaux avec lesquels nous travaillons. Nous accueillons les différentes cultures, langues, compétences et expériences qui composent notre société. La diversité de nos collaborateurs nous offre des perspectives différentes et nous aide à réaliser notre potentiel. C'est lorsque chacun de nous se sent inclus, respecté et apprécié pour ses talents et ses points de vues uniques que nous sommes les meilleurs.



**La diversité de nos collaborateurs nous offre des perspectives différentes et nous aide à réaliser notre potentiel.**



## PROTÉGER ET FAVORISER UN LIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX

Pour protéger et favoriser une culture de la diversité et de l'inclusion, nous nous concentrons sur notre traitement des autres. Nos actions les uns envers les autres doivent être empreintes de dignité et de respect. Nous nous traitons mutuellement de manière équitable et ne pratiquons pas de discrimination fondée sur des caractéristiques ou des activités protégées, notamment:

- Âge
- Statut de citoyen
- Couleur de peau
- Handicap
- Sexe
- Identité ou expression de genre
- Informations génétiques
- État civil
- Statut de militaire ou d'ancien combattant
- Origine nationale
- Grossesse
- Origine ethnique
- Croyances religieuses
- Orientation sexuelle
- Affiliation syndicale
- Tout autre statut protégé par la loi

Nous maintiendrons un lieu de travail positif, exempt de harcèlement, d'intimidation ou de comportement abusif. Nous sommes tous responsables de la création d'un environnement de travail positif et professionnel. Nous ne tolérons pas le harcèlement, l'intimidation ou les comportements abusifs, tels que:

- **Harcèlement ou intimidation;**
- **Noms ou commentaires reflétant des stéréotypes qui sont dévalorisants ou insultants;**
- **Gestes ou commentaires obscènes;**
- **Comportement menaçant;**
- **Avances sexuelles non sollicitées;**
- **Attouchements non sollicités.**



Si vous avez connaissance ou soupçonnez l'existence d'un cas de discrimination ou de harcèlement, utilisez un des modes de signalement, comme [la Ligne d'assistance éthique](#).



Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes, y compris écrites et verbales. En outre, si vous vous identifiez en tant qu'employé(e) d'Atmus sur vos comptes personnels de réseaux sociaux, vous devez vous assurer que votre activité, y compris vos publications et commentaires, n'enfreint pas nos politiques ou ne reflète pas négativement la réputation de notre société.

Nous nous engageons à renforcer l'importance d'un lieu de travail respectueux dans tout ce que nous faisons. Notre engagement s'étend à nos coentreprises, à nos fournisseurs et à nos autres partenaires.

## Q&R:

**Q** **J'entends souvent un collègue faire des blagues déplacées sur l'orientation sexuelle d'un autre employé lorsque ce dernier n'est pas là. Je sais que ces blagues sont offensantes, mais comme l'employé auquel elles font référence n'est pas présent au moment où elles sont faites, je ne sais pas s'il y a un problème. Dois-je signaler ces préoccupations ?**

**R** Vous devez signaler ces préoccupations immédiatement. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination. Nous encourageons les employés à s'exprimer. Nous maintenons notre engagement à renforcer un lieu de travail respectueux pour tous les employés.

### En savoir plus:

[Politique sur l'attitude vis-à-vis des autres sur le lieu de travail](#)



# Avoir du courage

Avoir le courage de s'exprimer, d'agir et de façonner l'avenir.

## PROTÉGER LE DROIT DE S'EXPRIMER

Nous nous efforçons de créer un environnement où chacun se sent autorisé à s'exprimer et à faire part de ses préoccupations. Il faut du courage pour s'exprimer lorsque l'on constate un comportement qui n'est pas conforme à nos valeurs ou qui enfreint notre Code, nos politiques ou nos lois. Cependant, nous sommes tenus de signaler toute faute professionnelle, sauf si la loi locale l'interdit.

L'entreprise prend au sérieux toutes les préoccupations signalées et y répond si nécessaire. Il n'est pas nécessaire d'être certain(e) que quelque chose ne va pas ou d'avoir tous les détails pour soulever une préoccupation. Rien dans le présent Code ou dans nos politiques ne vous empêche de signaler des violations potentielles de la loi aux autorités gouvernementales compétentes.



## MOYENS DE S'EXPRIMER



Il existe de nombreuses ressources pour obtenir de l'aide lorsque vous avez besoin d'exprimer une préoccupation ou de poser une question, notamment:

- Votre superviseur ou responsable
- Les ressources humaines
- Le service juridique
- Le service Éthique et conformité
- L'audit interne
- Le conseil d'administration d'Atmus
- La Ligne d'assistance éthique (de manière anonyme si vous le souhaitez et si la loi le permet)

**Notre Ligne d'assistance éthique** est une ressource indépendante, gratuite, accessible 24 heures sur 24, fournie par un tiers, qui offre aux employés et aux tiers un moyen confidentiel et sûr de signaler leurs préoccupations et les violations du Code. Vous pouvez contacter la Ligne d'assistance éthique de plusieurs façons:

- Par Internet: [atmus.com/ethicsline](https://atmus.com/ethicsline)
- Par téléphone (États-Unis/Canada): 1 (800) 497-1390
- Par téléphone (France): 0 805 98 02 70  
Pour joindre la Ligne d'assistance éthique en dehors des États-Unis, du Canada ou du France, veuillez consulter la liste des numéros locaux figurant sur la page Web de la Ligne d'assistance éthique: [atmus.com/ethicsline](https://atmus.com/ethicsline)
- Par e-mail: [ethics@atmus.com](mailto:ethics@atmus.com)

## Q&R:

**Q** J'ai l'impression que mon superviseur exerce une discrimination à l'encontre de certains membres de notre organisation, mais je n'ose rien dire de peur de perdre mon emploi. Que dois-je faire ?

**R** Atmus ne tolère aucune discrimination et encourage les employés à faire part de leurs préoccupations. Vous disposez de plusieurs options pour faire part de vos inquiétudes. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire part de vos préoccupations à votre superviseur, vous pouvez également contacter l'une des personnes responsables du signalement, y compris la Ligne d'assistance éthique.

## PROTÉGER NOS EMPLOYÉS CONTRE LES REPRÉSAILLES

Nous nous engageons à créer un environnement de travail où les employés se sentent libres de poser des questions ou de faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles. Les représailles sont des conséquences négatives que vous pouvez subir pour avoir posé une question, soulevé une préoccupation en toute bonne foi ou participé à une enquête.

Exemples de représailles (directes ou indirectes):

- Isoler un(e) employé(e) de ses activités professionnelles ou sociales
- Éviter un(e) employé(e)
- Fournir une mauvaise évaluation des performances
- Restreindre la rémunération
- Refuser des projets et des opportunités de développement
- Rétrograder un(e) employé(e)
- Faire des commentaires désobligeants à un(e) employé(e) ou à son sujet

### En savoir plus:

Politique de non-représailles

Nous ne tolérons pas les représailles. Si vous avez connaissance ou si vous soupçonnez des représailles, contactez l'une des personnes responsables du signalement énumérées cidessus. En signalant les représailles, vous faites d'Atmus Filtration Technologies un meilleur lieu où travailler.

# Faire preuve de bienveillance

Faire preuve de bienveillance en agissant avec gentillesse et en prenant en compte le bien-être des autres.

## SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS

Nos produits contribuent à créer un avenir meilleur en protégeant ce qui est important. Pour atteindre notre objectif, nous nous engageons à fabriquer des produits sûrs, fiables et de haute qualité, et nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

Nous respectons toutes les lois applicables, et les normes relatives à la qualité et à la sécurité de nos produits, ainsi que nos propres normes de contrôle de la qualité et nos propres procédures de test des produits. Nous ne prendrons jamais de raccourcis dans la conception, la fabrication, la vente, la distribution et l'entretien de nos produits, et nous veillons à ce que nos dossiers concernant la qualité soient exacts.

Nous promouvons une culture de la sécurité en nous tenant responsables de nos engagements. Nous encourageons à exprimer les préoccupations concernant la sécurité et la qualité des produits, même si le problème peut entraîner l'arrêt de la production. Si vous soupçonnez ou avez connaissance d'un problème potentiel lié à la sécurité et à la qualité des produits, contactez votre superviseur, le responsable de la sécurité des produits ou l'une des personnes responsables du signalement, y compris la Ligne d'assistance éthique.

! Si vous soupçonnez ou prenez connaissance d'un problème potentiel de sécurité et de qualité des produits, contactez votre superviseur, le responsable de la sécurité des produits ou l'une des ressources pour vous exprimer, y compris la [ligne d'éthique](#).



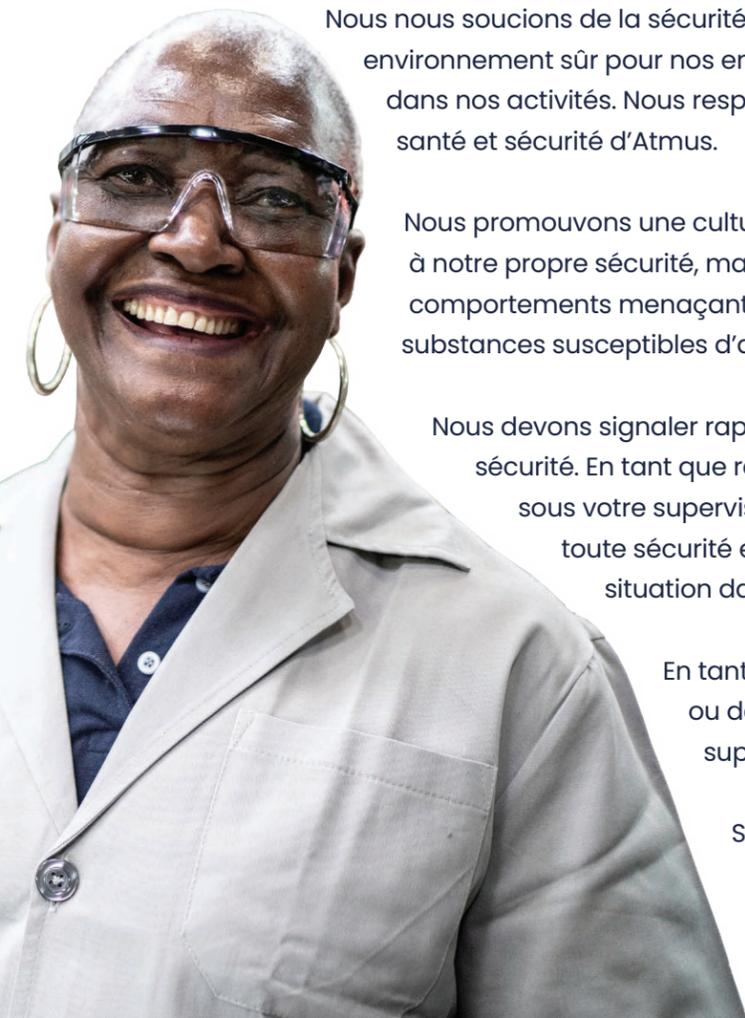
## Q&R:

**Q** Au cours de la production, j'ai vu un employé remplacer un composant qui ne répondait pas aux spécifications. Il l'a fait pour maintenir la chaîne de production en activité, mais je crains que cela ne sacrifie la qualité du produit final. Que dois-je faire ?

**R** Vous devez vous adresser à votre responsable direct ou au responsable de la sécurité des produits. Nous ne devons jamais procéder à des substitutions de composants non autorisées. Cela pourrait entraîner des problèmes de sécurité. Si vous estimez qu'un problème potentiel de sécurité lié à un produit n'est pas traité, vous pouvez également contacter le service juridique ou faire part de vos préoccupations par l'intermédiaire de la Ligne d'assistance éthique.



## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Nous nous soucions de la sécurité et du bien-être de nos employés en maintenant un environnement sûr pour nos employés, nos sous-traitants et les autres personnes impliquées dans nos activités. Nous respectons toutes les lois applicables et les politiques en matière de santé et sécurité d'Atmus.

Nous promovons une culture de la sécurité dans laquelle nous veillons non seulement à notre propre sécurité, mais aussi à celle des autres. Nous ne tolérons pas les comportements menaçants ou violents. Nous ne travaillons pas sous l'influence de substances susceptibles d'altérer notre jugement, telles que l'alcool ou les drogues illicites.

Nous devons signaler rapidement tout problème ou toute préoccupation en matière de sécurité. En tant que responsable, vous devez veiller à ce que les personnes placées sous votre supervision soient correctement formées pour effectuer leur travail en toute sécurité et vous devez traiter rapidement tout comportement ou toute situation dangereuse signalés.

En tant qu'employé(e), si vous avez connaissance de comportements ou de situations dangereux, contactez immédiatement votre superviseur ou le responsable de la sécurité du site.

Si vous pensez que vous ou quelqu'un d'autre pourriez être en danger de mort, contactez immédiatement les services d'urgence locaux.

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Montrer que nous nous soucions des autres signifie que nous créons un avenir meilleur en protégeant ce qui est important pour nos collaborateurs, nos communautés et notre planète. Nous nous engageons à adopter une approche plus durable dans nos activités afin de réduire l'impact environnemental négatif sur notre planète.

Nous faisons cela en:

- Respectant toutes les lois applicables et les politiques relatives aux exigences environnementales d'Atmus;
- En comprenant l'impact environnemental de tout ce que nous faisons et en prenant des décisions basées sur cet impact;
- En prenant des mesures pour réduire notre consommation d'eau, d'énergie et de matières premières;
- En prenant des mesures pour éliminer les matériaux et les déchets de manière durable;
- En signalant tous les événements ayant un impact sur l'environnement, et tous les accidents évités de justesse avec rapidité, honnêteté et précision.

### En savoir plus:

Politique de l'entreprise relative à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Q&R:

**Q** J'ai remarqué qu'un collègue travaille sur une machine sans utiliser correctement l'équipement de protection individuelle (EPI). En n'utilisant pas l'EPI de la manière prévue, l'employé risque de se blesser. Lorsque j'ai signalé au collègue que l'EPI manquait, il m'a ignoré. Que dois-je faire dans ce cas ?

**R** Chez Atmus, nous promovons une culture de la sécurité dans laquelle il est important de veiller à notre sécurité et à celle des autres. Bien que vous ayez informé votre collègue de la faute, aucune mesure n'a été prise. Contactez immédiatement votre superviseur ou le responsable de la sécurité du site afin que l'absence d'EPI n'entraîne pas de blessure.



## PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

Nous respectons les droits de l'homme dans le monde entier. Nous reconnaissons que nous pouvons avoir un impact positif sur les droits de l'homme dans les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous sommes guidés par les principes internationaux en matière de droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies, afin de veiller à ce que toutes les personnes qui participent à nos activités soient traitées avec dignité et respect.

Nous nous engageons à protéger les droits de l'Homme grâce aux actions suivantes:

- En garantissant des pratiques d'emploi équitables: nous respecterons les lois et réglementations locales applicables en matière de salaires, d'horaires de travail, d'avantages sociaux et de conditions de travail;
- En respectant la liberté d'association de nos employés et en reconnaissant le droit à la négociation collective;
- En interdisant le travail des enfants, le travail forcé ou pénitentiaire et le trafic des êtres humains;
- En nous approvisionnant de façon responsable et en travaillant uniquement avec des fournisseurs qui partagent nos principes;
- En respectant les communautés au sein desquelles nous opérons, y compris les droits de l'Homme internationalement reconnus des peuples autochtones.



Si vous soupçonnez ou avez connaissance d'une violation réelle ou potentielle des droits de l'Homme, utilisez un des modes de signalement, comme la [Ligne d'assistance éthique](#).

## PROTÉGER ET S'ENGAGER AUPRÈS DE NOS COMMUNAUTÉS

Chez Atmus, nous sommes conscients que le monde est plus grand que nous, et nous aspirons à un avenir meilleur pour tous. Nous pouvons tous y parvenir en apportant une contribution positive aux communautés dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités. Nous construisons une culture qui permet à chacun d'entre nous d'être défenseur de sa communauté: en servant, en améliorant et en résolvant les problèmes de la communauté.

Nous pouvons donner en retour à nos communautés par l'intermédiaire des actions suivantes:

- Faire du bénévolat dans le cadre d'initiatives de la société et d'événements de bénévolat parrainés par la société;
- Faire du bénévolat personnel auprès d'organismes à but non lucratif dans la communauté.

Lorsque nous nous engageons dans des activités communautaires personnelles, nous devons éviter tout conflit d'intérêts avec le travail que nous effectuons chez Atmus, et ne jamais utiliser les ressources ou le temps de la société pour soutenir une oeuvre caritative sans l'autorisation de notre responsable et de l'équipe chargée de l'engagement communautaire.

Si vous souhaitez participer aux initiatives communautaires de la société, contactez le coordinateur local de votre site.

# Informations complémentaires

	Le service de communication d'entreprise	<a href="mailto:media.inquiries@atmus.com">media.inquiries@atmus.com</a>
	Cybersécurité	<a href="mailto:cybersecurity@atmus.com">cybersecurity@atmus.com</a>
	Éthique et Conformité	<a href="mailto:ethics@atmus.com">ethics@atmus.com</a>
	Ligne d'assistance pour les questions d'éthique	<a href="https://atmus.com/ethicsline">atmus.com/ethicsline</a>
	Santé, sécurité et environnement (SSE)	<a href="mailto:hse@atmus.com">hse@atmus.com</a>
	Les ressources humaines	<a href="#">HR AskMe</a>
	Conformité au commerce international	<a href="mailto:customs.compliance@atmus.com">customs.compliance@atmus.com</a>
	Relations Investisseurs	<a href="mailto:investor.relations@atmus.com">investor.relations@atmus.com</a>
	Juridique	<a href="mailto:investor.relations@atmus.com">investor.relations@atmus.com</a>
	Respect de la vie privée	<a href="mailto:privacy@atmus.com">privacy@atmus.com</a>
	Sécurité des produits	<a href="mailto:filtration.material.compliance@atmus.com">filtration.material.compliance@atmus.com</a>
	Participation communautaire	<a href="mailto:atmus.corporate.responsibility@atmus.com">atmus.corporate.responsibility@atmus.com</a>



Toute dérogation à notre Code de conduite pour les cadres dirigeants et les directeurs ne peut être accordée que par le conseil d'administration ou un comité du conseil, et sera rapidement communiquées aux actionnaires, le cas échéant.

Le Code ne constitue pas un contrat de travail avec Atmus. Aucune disposition de notre Code ou de nos politiques ne vise à limiter ou à entraver le droit d'un(e) employé(e) à s'exprimer publiquement et à participer à des activités concertées liées aux conditions d'emploi.

Atmus se réserve le droit d'interpréter le Code et de le mettre à jour si nécessaire.

Le Code est publié sous forme électronique. Les versions imprimées peuvent ne pas contenir de modifications postérieures à la date de publication. La version la plus récente du Code est disponible sur le portail des employés d'Atmus.